



Aikibudo Kobudo Lure Yama



FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE – SAISON 20 _ / 20 _

Merci de remplir cette fiche en MAJUSCULES



NOM :	Prénom :
NOM de jeune fille :	
Né(e) le :	A :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Tél. fixe :	Tél. port. :
Email :	Grade aiki : Grade katori shinto ryu :
N° licence Aikibudo :	N° licence Katori shinto ryu :
Vous vous inscrivez à l'Aikibudo ☐ au Katori shinto ryu ☐	
Préférence(s) de communication : () mail () sms () whatsapp	

À FOURNIR :

Certificat médical **OBLIGATOIRE** pour 1ere licence et katori shinto ryu ☐ Deux photos pour les nouveaux(elles) inscrits(es) ☐
Seuls les dossiers complets seront acceptés pour en faciliter le traitement

Cotisation et inscription

Cotisations		Licences	
Cotisation annuelle cours adultes (+ de 16 ans)	50 €	Licence Aikibudo adultes	45€
Cotisation annuelle cours jeunes (8-15 ans)	25 €	Licence Aikibudo -18 ans et étudiants	30€
		Licence Katori shinto ryu	23€
Passeport Aikibudo adultes	15 €	Passeport Katori shinto ryu	15€

Payé le :	☐ Espèce	☐ Chèque
Chèque N° :	Banque :	

Pour les personnes majeures	Pour les personnes mineures
Vous autorisez le club à utiliser votre image et vos paroles dans la presse écrite, radiophonique et télévisée et sur Internet pour valoriser la pratique du sport par ses membres. Fait à....., le / / Signature :	Votre enfant est sous la responsabilité du club dans les locaux et durant le temps de l'activité à laquelle il doit assister. Lors d'une sortie, si vous confiez votre enfant à une tierce personne, celle-ci ne peut être considérée responsable durant le trajet. Vous autorisez le club à utiliser l'image et les paroles de votre enfant dans la presse écrite, radiophonique et télévisée et sur Internet pour valoriser la pratique du sport par ses membres. Fait à....., le / / Signature du représentant légal :



Aikibudo Kobudo Lure Yama



Quelques rappels sur le fonctionnement de l'Aikibudo Kobudo Lure Yama

Le club

L'AKLY04 est une association à but non lucratif dont l'objet est la pratique de l'Aikibudo et du Katori shinto ryu.

Les responsables techniques et administratifs de l'association exercent leurs fonctions à titre bénévole.

Chacun des membres de l'association est obligatoirement licencié à la Fédération Française d'Aikido Aikibudo et Affinitaires (FFAAA) et/ou à la Fédération de Katori Shinto Ryu (FKSR).

L'inscription

Chaque personne désirant pratiquer l'Aikibudo et/ou le katori shinto ryu peut venir assister en tant que spectateur autant qu'elle le souhaite.

Trois séances d'essai peuvent être proposées. Néanmoins, la personne devra au préalable remplir une licence-assurance qui la couvre en cas d'accident.

Pour pratiquer, un certificat médical de moins d'un an de non contre indication à la pratique de l'Aikibudo (et/ou du Katori shinto ryu) est **obligatoire** et le dossier d'inscription doit être complet.

Le comportement dans le dojo

Dès lors qu'une personne s'inscrit, il lui est demandé d'avoir un kimono et des zoris (ou tongs) pour circuler dans le dojo.

Il est demandé à chacun des pratiquants, dans l'enceinte du club, de respecter l'intégrité physique et morale de tous. Cela implique quelques règles élémentaires :

- éviter tout chahut, comportement agressif ou brutal,
- proscrire tout prosélytisme religieux ou politique,
- proscrire tout comportement ou discours pouvant porter atteinte à l'intégrité de tous.

Par ailleurs, les arts martiaux sont des sports de contact. Pour le respect d'autrui, il est bien évidemment attendu que chacun :

- vienne sur le tatami propre, avec les mains et les pieds lavés et les ongles taillés,
- circule en zoris en dehors du tatami.
- pour les femmes, de porter un t-shirt ou une brassière sport sous le kimono.

Les horaires

Il est demandé à chacun de faire un effort particulier pour respecter les horaires de cours.

Vous serez inscrit sur le groupe whatsapp de l'AKLY04 qui permet de transmettre les annulations des cours ou les info importantes de la vie du club. (nous préciser si vous ne souhaitez pas en faire partie)

Le matériel

Du matériel spécifique (bokken, tanto...) peut être prêté. Néanmoins, il est souhaitable que chaque pratiquant se procure ce matériel (cet achat peut se faire par l'intermédiaire du club) et qu'il l'ait lors de chaque séance avec lui.

Nous rappelons que les armes utilisées en Aikibudo/Katori shinto ryu sont des armes de catégorie D dont le port est interdit. Tout déplacement avec ces armes doit respecter la réglementation suivante :

- l'utilisation de l'arme est prévue au programme technique officiel de la pratique sportive ;
- la personne doit être titulaire d'une licence fédérale officielle qui encadre cette pratique ;
- on ne peut se déplacer avec de telles armes que pour un entraînement prévu ;
- elles ne doivent pas être à la vue des riverains et doivent donc être rangées dans le sac pour les armes courtes (tanto, tambo, tonfa) et dans un étui pour les armes longues (bokken, iaito/katana, bo, naginata).

Le rappel de ces quelques règles a pour but de permettre à tous de pratiquer dans les meilleures conditions, avec plaisir et bonne humeur.

Merci de votre compréhension.

Lu et approuvé

Signature